

LISTE DES PIÈCES

PREMIER RENDEZ-VOUS EN DROIT DE LA FAMILLE

Le cabinet OpThémis vous remercie d'apporter la copie des documents suivants :

- 3 dernières fiches de paie,
- Dernier avis d'imposition,
- Livret de famille,
- Carte d'identité/passeport/titre de séjour,
- Quittance de loyer datant de moins de 3 mois,
- Attestation CAF datant de moins de 3 mois,
- Factures de gaz, électricité, téléphonie, internet, eau...datant de moins de 3 mois,
- Si vous bénéficiez d'un plan de surendettement, tout document en justifiant,
- Si vous êtes propriétaire d'un bien immobilier : acte de propriété ainsi que le tableau d'amortissement du prêt bancaire,
- Si des plaintes ont été déposées contre votre conjoint(e)/concubin(e)/partenaire pacsé : les plaintes ou les mains courantes,
- S'il y a déjà eu une décision rendue par le juge aux affaires familiales, merci de l'apporter